Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

BVVB INFO N°50

Association loi 1901 N°W913000446

ca La Ville

La Ville du Bois, le 25/09/2009

RAPPEL: Assemblée Générale le 8 octobre prochain à 20H30 au Foyer des Anciens: vous devez être à jour de votre cotisation 2009-2010 pour pouvoir y participer (physiquement ou par pouvoir). Nous comptons sur votre fidélité.

Nous avons donc fait le point avec M. le Maire sur les courriers du premier semestre 2009 les 9 juillet et 10 septembre derniers. Voici une première synthèse des sujets abordés.

Troubles à l'ordre public Place Beaulieu

sur ce sujet, le Maire n'a reçu, en direct, qu'une plainte écrite. Donc il considère que le problème n'est pas aussi grave que nous voulons bien le dire. Il ne croit pas aux retours de notre enquête de voisinage (pense que nous avons influencé les réponses) et ne souhaite donc pas organiser, à ce jour, une réunion de quartier... faute de « preuves ». Face à ce refus, nous l'avons informé d'une possible venue des riverains en Conseil Municipal pour débattre du sujet. Nous avons également fait remarquer le non respect des arrêtés interdisant la consommation d'alcool à partir de 18H30. Quant à la procédure des données des cameras, voici ce qui nous a été expliqué : elles fonctionnent en rotation (ne sont donc pas actives toutes en même temps). Le stockage des données se fait à divers endroits de la Commune et est retransmis ensuite à la gendarmerie et à la police municipale. Aujourd'hui, un devis en liaison hertzienne a été demandé car le système actuel (en ADSL, par fils) est assez lourd à gérer. Le fait que les délits ne soient pas sanctionnés (tels les tête-à-queue) s'explique, selon notre Maire, soit par la rotation des cameras soit par la mauvaise visibilité des plaques d'immatriculation.

Rue de Gaillard

le Maire nous confirme que toutes les demandes des riverains sur le registre ont été prises en compte. Les travaux ont pris un peu de retard en raison du changement du Directeur des Services Techniques mais ils seront faits d'ici la fin de l'année. Quant à notre demande d'un feu clignotant aux heures de pointe du matin (afin de permettre un ralentissement de la circulation pour une sortie plus sécurisée des riverains), le Maire pense qu'avec l'interdiction de stationner, les plots en bordure de trottoirs et le rétrécissement de la voie (largeur de 3 mètres), la vitesse sera forcément réduite. Nous attendrons donc de voir les faits une fois les travaux terminés et s'il s'avère que la vitesse persiste toujours, la solution de BVVB pourra, alors, être envisagée.

Le projet des Bartelottes

le Maire a bien pris note de nos remarques sur le registre. La perte des 10 logements (qui ne feront pas partie d'un programme d'accession aidée mais seront du domaine privé) prévus dans le projet initial s'explique par le maintien de l'équilibre financier du programme. Des négociations pour l'acquisition des 2/3 du terrain sont en cours et les deux propriétaires concernés sont toujours en pourparlers. Le Maire rappelle que l'extension de l'Escale servira à stocker du matériel et que la création d'un gymnase (qui sera à usage local uniquement) est nécessaire pour le bon fonctionnement des nombreuses associations de la ville. Suite à la mise en place du Droit de Préemption Renforcée, aucune réunion de quartier n'a été faite. Par contre, la collaboration avec l'EPFIF a commencé et une dizaine de contacts ont été pris avec les propriétaires (suite à leur démarche personnelle). Aujourd'hui le taux annuel de déplacement sur la Commune est de 4 % avec 2,13 enfants par famille. Les projections du nombre d'élèves sur la commune ont été faites jusqu'en 2014 en prenant en compte le futur aménagement de la RN20 et la construction des logements sociaux (60 pour la période de 2007 à 2010 et 60 supplémentaires pour la période de 2010 à 2013). Les écoles du centre seront gardées et serviront pour les enfants du centre ville et ceux habitant la RN 20. L'école des Bartelottes servira pour les enfants localisés dans le quartier de Lunezy et aux Joncs Marins. Le budget prévu pour cette nouvelle école est de l'ordre de 5 millions d'euros.